

REUNION du 02 avril 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre DUCERF, Maire.

Présents : M. Pierre DUCERF, Mme Marie-Françoise BERTHIER, M. Gérard BERLAND, M. Eric MARECHAL, Mme Marie Pierre BERNARD, M. David BONNET, Mme Lourdes DA COSTA, Mme Chantal VOLAN, M. Yves GATEAUD, M. Jean-Régis TOURNUS, M. Jacques BOULOGNE, M. Julien GUENARD, M. Edouard DUCERF.

Excusé : M. Frédéric PRIEST

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise BERTHIER

Budget Primitif 2015 C.C.A.S. : Affectation du résultat..... 014/2015

Les Membres du CCAS, après en avoir délibéré, décide d'affecter comme suit le résultat de l'année 2014 du budget CCAS, soit un excédent de fonctionnement de **1 536,40 €** comme suit :

- **1 536,40 € au compte 002** (Recettes de Fonctionnement)

Vote du Budget Primitif 2015 C.C.A.S. 015/2015

Les Membres du CCAS , après en avoir délibéré, ont approuvé le Budget Primitif 2015 arrêté en recettes et en

dépenses de fonctionnement à la somme **2 300,00 €**

Vote des 4 Taxes 016/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal reconduit les taux de 2014 pour l'année 2015, à savoir :

- **Taxe d'Habitation** : **15.42 %**
- **Taxe Foncière Bâti** : **9.54 %**
- **Taxe Foncière Non Bâti** : **29.09 %**
- **Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E)** : **14.96 %**

Budget Primitif 2015 Commune : Affectation du résultat..... 017/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter comme suit le résultat de l'année 2014 du budget communal, soit un excédent de fonctionnement de **127 815,88 €** comme suit :

- **3 141,53 € au compte 1068** (Recettes d'Investissement)
- **124 674,35 € au compte 1068** (Recettes de Fonctionnement)

Vote du Budget Primitif 2015 Commune..... 018/2015

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance et étudié les différents chapitres et articles de cet exercice, présentés par M. le Maire, examinés auparavant par les Membres de la commission des finances, à l'unanimité, adopte :

Budget communal arrêté à :

- Fonctionnement **631 028,35 €**
- Investissement **188 976,60 €**
- **Total** **820 004,95 €**

Budget Primitif 2015 Assainissement : Affectation du résultat..... 019/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter comme suit le résultat de l'année 2014 du budget assainissement, soit un excédent de fonctionnement de **11 966,08 €** comme suit :

- **11 966,08 € au compte 1068** (Recettes d'Investissement)

Vote du Budget Primitif 2015 Assainissement 020/2015

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance et étudié les différents chapitres et articles de cet exercice, présentés par M. le Maire, examinés auparavant par les Membres de la commission des finances, à l'unanimité, adopte :

Budget annexe Assainissement arrêté à :

- Fonctionnement 19 708,00 €
- Investissement 53 665,60 €
- **Total 73 373,60 €**

Création d'un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Afin de seconder l'adjoint technique (voirie) en place,

DECIDE :

- La création d'un deuxième poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à raison de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois renouvelable 2 fois si besoin
- Cet emploi sera intégré dans la filière technique et le grade sera Adjoint Technique 2^{ème} Classe Echelon 1
- La rémunération se fera à l'indice Brut 340 indice Majoré 321
- L'emploi consistera aux travaux de tonte et entretien espaces verts, aide à l'adjoint technique, état des lieux et mise à disposition du matériel de la salle des fêtes.

